

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DE L'ETRE MAITRIE sur la commune principale de l'AIOT La Maiterie 61140 BAGNOLES DE L ORNE NORMANDIE.

La référence de votre dossier est A-6-UVD0TIISM et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/01/2026 à 11h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Autres modes d'exploitation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**



- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **41171074200023**

Raison sociale **GAEC DE L'ETRE MAITRIE**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LA MAITRIE

61140 BAGNOLES DE L ORNE NORMANDIE

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DE L'ETRE MAITRIE**



Description des activités : **la présente modification concerne la partie ICPE liée à notre unité de méthanisation, et non pas à l'élevage. Nous exploitons sur site une unité de méthanisation en cogénération, qui traite des effluents d'élevage et des déchets végétaux notamment, dans le but de produire du méthane qui est transformé en électricité via un moteur de cogénération**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

La Maiterie

61140 BAGNOLES DE L ORNE NORMANDIE

X : 448979

Y : 6837128

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Mode d'exploitation

Autres modifications

Autres modifications apportées à l'installation : **nous avons l'intention, dans le courant de l'année 2026, d'arrêter notre moteur, afin de le remplacer par un épurateur. Ce dernier transformera le**



biogaz en biométhane apte à être injecté directement au réseau GRDF. un poste d'injection GRDF sera donc installé en limite de voie communale. La ration et l'unité de méthanisation en elles même ne seront pas modifiées. Seul le mode de valorisation du gaz est impacté. L'épurateur sera installé dans le respect des règles de sécurité, à 10 m de toute construction

